

EXTERIEUR
Ouverture du Parlement anglais
Voici un extrait du discours de la reine.
Milords et messieurs,
Je continue d'avoir les relations les plus amicales et les plus cordiales avec toutes les puissances étrangères.
Mes pourparlers avec le président de la République française, à propos de différents incidents spéculant sur le marché algérien, se sont terminés ainsi que je l'aurais espéré, d'une manière qui tend à confirmer l'entente cordiale entre les deux peuples.
J'ai de même, de concert avec le président de la République française, nommé une commission qui siège actuellement à Paris, pour discuter les bases d'un arrangement que j'aurais proposé, relatif au règlement futur de la question des pêcheries de Terre-Neuve, et ayant pour but de prévenir de nouveaux conflits.
Nous sommes parvenus à conclure un arrangement avec le Portugal relatif à la rivière du Congo et aux territoires adjacents, arrangement qui vous sera soumis.
Mgr Lodochowiski
Londres, 5 février, midi.
Un rédacteur d'un journal de Posen vient d'être condamné à deux ans de prison pour avoir envoyé une adresse à Mgr Lodochowiski comme rival de Potogine.
Le mouvement socialiste à Berlin
Berlin, 5 février.
Le mouvement socialiste, à Berlin, a de nouveau pris des proportions menaçantes. Hier, sept grandes réunions d'ouvriers ont été tenues dans différents quartiers. Il est impossible de ne pas éprouver des appréhensions, quand on songe surtout au mouvement analogue qui se produit à Vienne.
Echec des Anglais en Egypte
Le Caire, 5 février.
Le Khédive a reçu, cette après-midi, un télégramme de Baker-Pacha annonçant qu'il avait été battu près de Tokar avec une perte de 2000 hommes, deux canons Krupp et 2 Gatlings.
Les soldats turcs et européens se sont bien battus.
Baker-Pacha va revenir à Souakim avec le reste de ses forces.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

INTERIEUR

Les obsèques de M. Rouher

Paris, 5 février.
Voici la lettre de faire-part de la mort de M. Eugène Rouher.
« Vous êtes prié d'assister aux convois et services de M.
Eugène ROUHER
Ancien membre du conseil privé de l'Empereur, ancien ministre d'Etat, des travaux publics, de la justice et des finances, ancien président du Sénat et du conseil d'Etat, ancien député du Puy-de-Dôme et de la Corse, grand-croix de la Légion d'honneur, etc., etc.,
décédé, muni des sacrements de l'Eglise, le 3 février 1884, à l'âge de soixante-neuf ans, en son domicile, rue la Bienfaisance, numéro 37, qui se feront le jeudi 7 du courant, à midi très-précis, en l'Eglise Saint-Augustin, sa paroisse.
On se réunira à la maison mortuaire.
De Profundis!
De la part du marquis de La Valette, de M. Napoléon de La Valette, de M. Gustave Rouher, du baron de Villerot, de MM. Louis, Henri et Charles Rouher, ses gendres, petit-fils, neveux et petits-neveux.
A l'issue du service religieux, le corps sera déposé dans les caveaux de l'église.
Les cordons du poêle seront tenus par M. le maréchal Canrobert, M. le duc de Palerne, M. Béhic et M. le premier président Moisson.
M. Massenet a écrit hier à Mme de La Valette pour lui offrir de faire chanter au service un morceau inédit de sa composition: c'est Tanzi qui chantera à Saint-Augustin l'œuvre nouvelle.
Une note publiée dans plusieurs journaux porie qu'il ne sera pas envoyé de lettres particulières d'invitation.
Les comités impérialistes de Paris ont décidé, sur la proposition de M. Paul de Cassagnac qu'ils se rassembleraient dans l'Avenue de Messine, à onze heures et demie, dans la partie qui est voisine de la rue de la Bienfaisance.
Et c'est à leur tête que M. de Cassagnac, leur président, assistera aux funérailles de M. Rouher.
M. Waldeck-Rousseau et les maires de Paris
On lit dans la France:
« Nous apprenons que M. Waldeck-Rousseau se fait offrir banquet par les maires et adjoints de Paris.
« Il y a, dès à présent, 83 souscriptions: le prix du banquet est de 35 francs par tête.
« Il est inutile de rappeler que les maires et adjoints de Paris sont nommés par le ministre de l'Intérieur.
« Le motif de cette réunion serait de recueillir des adhésions au sujet du projet de loi sur le rattachement de la préfecture de police au ministère de l'Intérieur.
« Un député ministériel, ancien ministre lui-même, disait justement hier, à ce propos, que ce projet de rattachement ne rattacherait pas beaucoup de républicains au ministère.»

EXTERIEUR
Ouverture du Parlement anglais
Voici un extrait du discours de la reine.
Milords et messieurs,
Je continue d'avoir les relations les plus amicales et les plus cordiales avec toutes les puissances étrangères.
Mes pourparlers avec le président de la République française, à propos de différents incidents spéculant sur le marché algérien, se sont terminés ainsi que je l'aurais espéré, d'une manière qui tend à confirmer l'entente cordiale entre les deux peuples.
J'ai de même, de concert avec le président de la République française, nommé une commission qui siège actuellement à Paris, pour discuter les bases d'un arrangement que j'aurais proposé, relatif au règlement futur de la question des pêcheries de Terre-Neuve, et ayant pour but de prévenir de nouveaux conflits.
Nous sommes parvenus à conclure un arrangement avec le Portugal relatif à la rivière du Congo et aux territoires adjacents, arrangement qui vous sera soumis.
Mgr Lodochowiski
Londres, 5 février, midi.
Un rédacteur d'un journal de Posen vient d'être condamné à deux ans de prison pour avoir envoyé une adresse à Mgr Lodochowiski comme rival de Potogine.
Le mouvement socialiste à Berlin
Berlin, 5 février.
Le mouvement socialiste, à Berlin, a de nouveau pris des proportions menaçantes. Hier, sept grandes réunions d'ouvriers ont été tenues dans différents quartiers. Il est impossible de ne pas éprouver des appréhensions, quand on songe surtout au mouvement analogue qui se produit à Vienne.
Echec des Anglais en Egypte
Le Caire, 5 février.
Le Khédive a reçu, cette après-midi, un télégramme de Baker-Pacha annonçant qu'il avait été battu près de Tokar avec une perte de 2000 hommes, deux canons Krupp et 2 Gatlings.
Les soldats turcs et européens se sont bien battus.
Baker-Pacha va revenir à Souakim avec le reste de ses forces.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le CONSEIL MUNICIPAL a ouvert mardi soir sa séance de février.
Au début de la séance, M. Briet a déclaré qu'il était résolu à refuser désormais les fonctions de secrétaire, à la prié ses collègues de reporter leurs suffrages sur M. Bonne.
Un premier scrutin a donné les résultats suivants:
MM. Bonne, 11 voix; Moreau 4; Cordonnier 2; Dhalluin 1; Briet 1.
M. Bonne s'étant résigné, il a fallu procéder à un second tour, dans lequel ont obtenu:
MM. Moreau 5 voix; Dhalluin 4; Roboux 4; Godefroy 3; Briet 1.
M. Moreau a donc été élu à une voix de majorité.
Les commissions ont été renouvelées; puis on a repris la discussion du budget.
Le Conseil, après avoir voté une indemnité à M. le sous-lieutenant de gendarmerie, a émis à l'unanimité, un vœu conçu en ces termes:
« Le Conseil,
« Vu la cherté excessive des vivres à Roubaix, demande au gouvernement d'accorder une indemnité de résidence à ses fonctionnaires habitant Roubaix.»
CONDITION PUBLIQUE. — On a enfin fait droit aux nombreuses réclamations adressées à l'Administration municipale. Voici l'admission nous communiquée:
« Messieurs les commerçants et industriels, sont informés que la Condition publique de Roubaix est reliée au bureau central du réseau téléphonique, à partir du 4 février 1884.
« Afin d'éviter de graves incon vénients d'indiscrétion ou d'erreur, il est bien entendu que les communications par cette voie, n'ont lieu que pour de simples renseignements et que les instructions écrites doivent toujours être remises régulièrement à la Condition Publique, conformément aux statuts et règlements approuvés.»
LA CATASTROPHE DU 5 NOVEMBRE. — Voici les sommes remises à la Mairie de Roubaix, du 10 au 5 février, pour les familles des victimes de la catastrophe du 5 novembre:
Le comité de la Presse lilloise, 250 francs; et solde du produit de la fête théâtrale du 25 novembre 1883, 1,500 francs.
Produit d'une loterie organisée chez le sieur Dumoulin, à l'Auberge des Halles, 10,00 francs.

Produits antérieurs	35,675,19
Total	37,175,19

Mme LANDOUZY. — Un journal du Cateau, La Cambriole, parlant d'un concert donné, il y a quelques jours, au théâtre de cette ville, s'exprime ainsi à propos de Mme Landouzy:
« Toujours rayonnante et pétillante d'esprit et de grâce, Madame Landouzy-Beyville, dont la délicate toilette faisait la joie des yeux, a été, dès son entrée sur la scène, saluée par une autre d'applaudissements, suivie d'un murmure témoignant la sympathie et l'admiration du public pour la toute jeune et gracieuse cantatrice, qui mérite à tous les égards la prédilection dont elle a toujours été l'objet. La présence de Madame Landouzy-Beyville dans une fête musicale est un gage certain de succès. — Excellence musicale, discours remarquable, elle vocalise et rossigne avec une justesse parfaite et un charme inimitable.
« Sa voix de soprano, d'un timbre très-pur, aux notes élevées, hardiment et sûrement piquées, aux vocalises conduites par une méthode approfondie et un goût délicat, a occasionné dans la salle une explosion de bravos et lui a fait recueillir un légitime succès, fait de rappels et d'un superbe bouquet.
« Son duo des Dragons de Villars avec M. Jean Van Ekeven, a électrisé la salle et a mérité les honneurs du bis.

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX
« Nous ne pouvons nous empêcher de dire ici, avec orgueil, que Roubaix possède réellement, dans notre jeune et déjà illustre concitoyenne, un professeur digne de sa réputation artistique...»
UN ACCIDENT. — Un ouvrier apprenti, de l'établissement de MM. Motte-Delescluse, rue du Coq-Français, est tombé, ce matin, dans l'ouverture d'un calorifère, et a reçu d'affreuses brûlures sur tout le corps. Son état est très-grave. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Ce malheureux, qui est âgé de 16 ans, se nomme Adolphe Cattelain.
LES AGRESSIONS contre la police continuent. Mardi, vers neuf heures et demie du soir, cinq individus rencontrant l'agent Huez, place Sainte-Elisabeth, se mirent à l'insulter et à proférer des menaces de mort contre lui. « Buveur de sang » lui crièrent-ils, n'approche pas, ou nous te massacrons. L'agent le poursuivit dans la rue de Lannoy; ils arrachèrent des bâtons des palmadas qui bordent une partie de la route, et revinrent sur l'agent pour le frapper. Heureusement, sur ces entrefaites, deux de ses collègues arrivèrent et arrêtèrent l'un des agresseurs, un tisserand de la rue des Longues-Haies, nommé Louis Vanmaele. On recherche les quatre autres.
L'AFFAIRE DE PONT DUCHEMETRE. — Les deux jeunes gens qui se sont si atrocement frappés le dimanche, près du Pont du cimetière, ne sont pas des conscrits comme nous l'avons dit hier, par erreur. Ils se nomment Julien Putman, et J.-B. Tanne. Ce dernier, après l'agression, était entré à l'établissement du Cheval volant; c'est ce qui nous a fait dire, hier, qu'il s'était battu dans ce cabaret. Nous avons appris aujourd'hui qu'aucune rixe n'a eu lieu dans cet établissement.
L'arrestation de Putman et de Tanne a été opérée par MM. Adolphe Lanérés et François Carette, qui ont fait preuve, en cette circonstance, d'un courage et d'un sang-froid dignes d'éloges. Comme nous l'avons dit hier, les deux agresseurs ont résisté avec énergie, et ce n'est pas sans danger, qu'on est parvenu à désarmer Putman et la pelle dont il s'était emparé pour frapper la victime.
L'état de Delmalle est aujourd'hui relativement satisfaisant. C'est un vieillard de 70 ans, qui n'a pu se défendre contre ses agresseurs.
UNE PARTIE de la soie volée au mois de décembre dernier, chez M. Florin-Chopars, a été retrouvée chez M. Debaigne, à Néchin (Belgique), qui est poursuivi de ce fait pour recel.
L'AFFAIRE DE LA RUE BLANCHESAUDE. — Le cabaretier Dujardin, chez qui a eu lieu, dimanche, l'agression contre un militaire, dont nous avons parlé, a été remis immédiatement en liberté.
UN TIREUR de LAINES, Ernest Delmaure est entré, hier, chez M. Benoit Allart, rue de la Coëfrete, et, armé d'une barre de fer, menaçait de tuer les habitants de la maison.
Un agent de police, appelé en toute hâte, fut forcé de fuir, pour éviter les coups de ce forcené. Ce matin, on a ouvert une enquête.

TOURCOING

TOURCOING
LES VOTES DE M. DEBRUYN. — Dans la séance du lundi 4 février, M. Debruyne n'a pas pris part au vote dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Papon relatif à l'interpellation de M. Haentjens; pour la remise à demain de la discussion de l'interpellation de M. Colbert-Laplace; pour la remise à jeudi de la nomination de la commission de 44 membres.
UNE BONNE FORSUSE. — Le tirage des obligations Roubaix-Tourcoing vient d'être favorable à une honnête famille de notre localité.
Mlle Clémence Floq avait quatre obligations. Le numéro 54486, qui vient de sortir, lui apporte une somme de dix mille francs.
M. Léon Jacquart, cousin de Mlle Clémence Floq, n'a pas été aussi heureux qu'elle-même, mais le tirage vient cependant de le favoriser d'une somme de cent francs.
On dit souvent que la fortune est aveugle. Elle ne l'a pas été en cette circonstance car elle a fait du bien à qui le mérite.
CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX
Séance du 25 janvier 1884
(Compte-rendu analytique du Journal de Roubaix. — Suite.)
Présidence de M. Léon ALLART, maire.
Trois de la rue de la Gare
M. le Maire rappelle que le rapport du directeur de la voirie (dont le Conseil a remis la discussion dans sa dernière séance) conclut à l'acceptation du marché passé avec la Compagnie de Jurbiès.
M. EMILE MOREAU demande qu'un nouvel examen de la question soit fait par les premiers et deuxièmes commissions.
M. BRIET insiste pour la lecture du rapport.
M. RYO, adjoint, expose au Conseil les raisons qui ont fait préférer les carreaux de Jurbiès à ceux de Boulogne présentés par M. Moreau.
Ces deux derniers sont plus résistants. L'essai au laboratoire des Ponts-et-Chaussées a été concluant en leur faveur; de plus, l'essai public, fait depuis un certain temps, près de Saint-Martin, ne laisse aucun doute. Les carreaux de Boulogne ont déjà une usure considérable.
M. MOREAU dit que les commissions n'ont jamais été convoquées pour l'examen spécial des résultats de l'enquête.
M. RYO et BRIET contestent cette assertion.
M. RYO lit le rapport de M. Variet, directeur de la voirie, dont les conclusions sont conformes à l'exposé fait précédemment au Conseil.
M. MOREAU. — Il n'est pas question de essais au laboratoire des Ponts-et-Chaussées.
M. RYO. — Nous vous en avons dit les résultats.
M. MOREAU maintient que les essais n'ont pas été faits avec les derniers échantillons fournis par la maison de Boulogne, mais avec les premiers, qui étaient moins bons. Il constate que la maison de Sarreguemines a des administrateurs prussiens et il s'étonne qu'on ne donne pas la préférence à des produits français.

M. RYO. — Il faudrait des produits équivalents.
M. ALFRED REBOUX. — M. Moreau parle de la société de Sarreguemines; d'un autre côté, M. RYO affirme que les carreaux seront fabriqués en France. Nous nous trouvons donc en présence d'une société internationale?
Plusieurs membres : oui.
M. ALFRED REBOUX. — Cette société a-t-elle, ou non, des administrateurs allemands dans son conseil?
M. EMILE MOREAU. — Mais certainement!
M. RYO constate que la société a aussi des administrateurs français, dont plusieurs sont chevaliers de la Légion d'Honneur et ont servi en 1870.
M. ALFRED REBOUX. — Nous devons favoriser toujours l'industrie française; il faut la favoriser à outrance.
M. RYO. — Nous pourrions nous assurer que les carreaux sont des produits français.
M. MOREAU. — On fera venir les pavés de l'usine de Sarreguemines dans un magasin de France.
M. RYO. — Les droits à payer à l'entrée ne le permettraient pas.
M. LAQUEMENT croit que le Conseil doit être éclairé par ces explications.
M. LE MAIRE met aux voix les conclusions du rapport.
M. ALFRED REBOUX dit vouloir s'abstenir.
M. M. LAQUEMENT et D'EGAND. — Nous nous abstenons aussi.
M. BONNE, membre de la commission, n'a pas voté les conclusions du rapport.
M. BRIET conserve sa préférence pour les pavés naturels employés pour les trottoirs de la ville; mais ne pouvant avoir les matériaux de son choix, il accepte les carreaux de Jurbiès, dont l'emploi a déjà été voté par le conseil.
M. MOREAU, Legrand, Leperçq et d'autres conseillers constatent qu'ils s'abstiennent.
M. MOREAU. — Nous ne sommes pas renseignés.
M. RYO. — Vous êtes renseigné, M. Moreau. La lettre des Ponts-et-Chaussées se retrouve. Quand, dans dix ans, les carreaux de la rue de la Gare seront brisés, on ne s'inquiétera pas de savoir si le Conseil d'aujourd'hui a obéi à une idée de patriotisme.
M. MOREAU. — Vous êtes allé souvent à Ostende; vous avez vu et voir les carreaux de Boulogne.
M. RYO. — Ils ne sont pas de la même teinte. Les conclusions du rapport sont adoptées par huit voix et dix abstentions.

Approbation de marchés

Le Conseil approuve des marchés d'huiles et de pétrole nécessaires pour l'éclairage de la voirie publique et des bâtiments communaux.
Question
M. LE MAIRE. — Monsieur REBOUX, maintenant que M. RYO est présent, voudriez-vous répondre la question que vous avez posée lors de la dernière séance?
M. ALFRED REBOUX. — Je désire savoir pourquoi le directeur des bâtiments a cru devoir faire exécuter, depuis un an, certains travaux de peinture sans concours ni adjudication?
M. RYO. — Le bail de travaux d'entretien des propriétés communales est expiré depuis un an; avant de le renouveler, l'Administration a désiré réviser la série de prix. M. Richez, qui veut toujours tout faire par lui-même, a un peu tardé à déposer son travail. Dans l'interval, et suivant les précédents, les entrepreneurs adjudicataires ont continué les travaux de leur entreprise avec les mêmes rabais.
Un seul entrepreneur de la peinture, s'est retiré; il avait été remplacé par un ancien entrepreneur de la ville qui a fait faillite. M. Debaigne, prix sous sa place, avec un rabais de 10 p. 0. Un autre entrepreneur, M. Bonnave-Cliquet, qui avait soumissionné dans diverses adjudications, avec des rabais très-forts, proposa, à la direction des travaux, de faire la peinture d'entretien avec une réduction de 12 p. 0. Cependant, M. Debaigne a fait les travaux les plus importants; quel-ques-uns ont été confiés à M. Bonnave-Cliquet, à cause de l'avantage qu'il offrait.
M. ALFRED REBOUX. — Ceci est déguisé des explications données par M. RYO, c'est qu'on n'a pas appelé tous les entrepreneurs de peinture à concourir, lorsque les travaux d'entretien n'ont pas eu d'adjudicataire. Voilà ce qui est regrettable.
M. RYO. — Nous avons blâmé M. Richez. Mais je dois ajouter que, dans ces sortes d'entreprises on ne consulte généralement que ceux habitués à soumissionner. Parmi les entrepreneurs qui se sont plaints, qui ont écrit à l'Administration et au journal, il y en a qui ne se présentent jamais aux adjudications. M. Cordonnier-Coget, par exemple. Quant à M. Constant Delaplace, il avait déclaré ne pouvoir exécuter les travaux d'entretien qu'à un prix du devis.
M. ALFRED REBOUX. — Peu importe. Il fallait, par un avis général, informer tous les intéressés. C'est été beaucoup plus régulier.
Dans notre dernière séance, M. Filpo, que je regrette de ne pas voir à sa place, a affirmé que M. Richez avait, dans cette affaire, méconnu les prescriptions formelles d'une lettre préfectorale, ordonnant la mise au concours des travaux de peinture pour le tribunal de commerce?
M. RYO explique que les prescriptions du préfet ne trouvaient pas leur application ici, car il s'agissait d'une dépense peu considérable.
M. EMILE MOREAU croit que la lettre du préfet visait les peintures décoratives du Tribunal de commerce, qui font l'objet d'un crédit spécial.
M. RYO. — Le préfet n'a pas écrit à ce propos; le document dont a parlé M. Filpo n'est pas une lettre, c'est une circulaire dont nous n'avons pas à faire l'application, car ces travaux étaient peu importants.
M. BRIET se rappelle, qu'en effet, la somme n'est pas considérable.
M. ALFRED REBOUX a le rapport voté par le Conseil: il en donne lecture. C'est crédit alloué pour les travaux d'approvisionnement du tribunal de commerce s'élève à 1,500 fr. 43.
M. BRIET. — Les travaux de peinture compris. D'ailleurs, nous avons décidé qu'il n'y aurait pas d'adjudication.
M. ALFRED REBOUX. — Pardon! Voici la fin du rapport du directeur des bâtiments: « Les travaux et fournitures, dont il s'agit, étant très différents et pas assez nombreux pour faire l'objet d'une adjudication régulière, classée par catégories, le soumissionné à l'honneur de proposer une mise au concours entre les entrepreneurs des propriétés communales et les sociétés qui occupent de ces différents genres d'ouvrages.»

Vous voyez que ceci me donne raison et qu'on aurait dû rester d'accord avec les conclusions du rapport. Cela est même valu pour tout le monde.
DIVERS MEMBRES font remarquer que la question est peu importante et que les intérêts de la ville n'ont pas été lésés.
L'incident est clos.
(A suivre).

M. DE MARCÈRE

On annonce dès aujourd'hui que M. de Marcère, ancien ministre de l'Intérieur, est sur les rangs pour remplacer M. Gauthier de Rumilly au Sénat.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 6 février
Présidence de M. HEDRER

Au début de l'audience, le tribunal prononce son jugement dans le procès intenté par la société des éditeurs et compositeurs de musique à M. Berthe, chansonnier, et à M. Rosoor, imprimeur à Tourcoing.
Ces messieurs étaient prévenus de contrefaçon d'une chanson faisant partie du répertoire de la dite société.
Le tribunal condamne M. Rosoor à une amende de 50 francs et M. Berthe à une amende de 25 francs et tous deux à payer solidairement, à la société des éditeurs de musique la somme de 50 francs à titre de dommages et intérêts.
Le tribunal rend également son jugement dans le procès en diffamation, intenté par M. Debaene, de Tourcoing à MM. Voreux et Delahoussie, également de Tourcoing.
Il condamne M. Voreux, à une amende de 150 francs et à payer à M. Debaene la somme de 150 francs à titre de dommages et intérêts et M. Delahoussie à une amende de 25 fr. et à payer 25 fr. de dommages et intérêts.
Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes:
François Vanlokeret et Roy Louis, de Roubaix, pour fraude.
M. DE MARCÈRE

Cour d'assises du Nord

Présidence de M. POULLE
Ministère public: M. DUMAS avoc. gén.
Audience du 5 février 1884

Première affaire. — Vol qualifié
L'accusé est le nommé Bénédict-Léon Dugué, âgé de quarante-huit ans, né à Pincly-Buyon, chanoine, demeurant à Lille.
Depuis plusieurs mois, le sieur Dorez, marchand de tabac à Lille, s'apercevait qu'on lui volait, dans son magasin et dans sa cave, du tabac en grande quantité.
Le 4 septembre 1883, il se leva vers quatre heures du matin, dans l'espoir de surprendre le voleur.
En arrivant près de son magasin, il vit Dugué, un de ses locataires, qui en sortait portant dans ses bras des paquets de tabac à priser.
Dugué les cacha dans son tablier et rentra dans sa chambre.
Dorez y suivit immédiatement et aperçut les paquets de tabac caché dans le lit.
Dugué le supplia alors de lui pardonner, lui promettant de l'indemniser.
Dorez continuant ses reproches, l'accusé alla reporter dans le magasin du tabac qu'il venait de prendre et quitta la maison emportant un paquet dans lequel Dorez crut apercevoir encore du tabac.
Le magasin et la cave étant toujours fermés à clé, Dugué devait se servir de fausses-clefs; il avait, du reste, en sa possession un trousseau de clés qui ouvraient toutes les serrures de la maison.
Dugué, dans l'incertitude, est revenu sur ses pas et prétend n'avoir jamais volé Dorez.
L'accusé Dugué est condamné à 5 ans de prison.
Défenseur: M^e Destombes, du barreau de Lille.

3^e affaire. — Affaire de meurtre
L'inculpé est le nommé Arthur Leclercq, âgé de 34 ans, né à Wazemmes, corroyeur, demeurant à Lille.
Leclercq est condamné à 15 ans de travaux forcés.
Défenseur: M^e Destombes, du barreau de Lille.

4^e affaire. — Détournement de mineure
Le nommé Hedcart, décapéur de tulle à Berty, est inculpé du crime de détournement de mineure.
Hedcart est acquitté.
Défenseur: M^e Hattu.

Audience du 6 février 1884.

1^{re} affaire. — Affaires de meurtre
L'inculpé est Louis Dujardin, 27 ans, corroyeur à Tourcoing.

2^e affaire. — Tentative d'assassinat
L'accusé Grandjean était garçon de ferme chez un sieur Dambresse; il y avait fait la connaissance de la nommée Eugénie Dime, veuve Maillard, couturière, habitant le village d'Anloye.
Après avoir promis le mariage, la veuve s'y refusa. Dambresse, résolu de la tuer, il acheta un revolver et déchargea sur elle: trois coups qui la blessèrent que légèrement. Puis il tourna son arme contre lui, et se tira deux coups dans la tête.
Aujourd'hui, la victime et son meurtrier sont hors de danger.
L'accusé s'efforce d'atténuer la responsabilité qui pèse sur lui, d'écarter à la fois l'intention homicide et la préméditation.
Conseil: M^e Hattu.

Stat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 FÉVRIER. — Louis BOHEMY, rue de l'Épée, cour du Grand Jeu d'Arc, 6. — Laurent AELCHER, rue de Flandre prolongée, 18. — Julie SAKONY, rue de l'Épée, cour Plat Agache, 12. — Berthe JARDES, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 3. — Albert BOLE, rue de la Justice, cour Dhalluin, 12. — Pauline DEVAUDY, rue Solferino, maisons Hysainok. — Fernand VANHOLLEBAE, rue Pellart, 10. — Jean DEKUCKELAERE, rue du Fontenoy, 100. — Clémence DELOUIS, rue Bernard, cour Corbellin, 5. — Rosalie BRUWÉ, rue d'Arcole, cour Lauwers, 9. — Georges EVELY, rue de la Bonquet, 15. — Clotilde CARRETE, rue de la Liberté, 2.

Stat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 3 FÉVRIER. — Arthur BERYCKE, rue de la Postérité, 2. — Jeanne Desobry, rue des Colonnades, 19. — François Bernard, pont de Neuville. — Julia Scalbert, rue du Chien-Fidèle. — Arthur et Clémence Clarisse, rue de la Marquise. — Angèle Denzville, rue du Chien Fidèle. — Adolphe Hanssens, Bourgogne.
DU 4 FÉVRIER. — Berthe BERRY, rue du Prince-Léon Bourgeois, Marlière. — Laure Bourgeois, Marlière. — Henri Liétar, Blanc Seau. — Eugène Cuvelier, rue Haute-Vole. — Louise Mahieu, rue de l'Industrie. — Hortense Delaplace, Floccon. — Zélie Lepere, rue de la Laitie. — Laurente Vandamme, rue de la Laitie.
DU 5 FÉVRIER. — Gabrielle Deltour, Blanche-Porte. — Marcel Carrette, pont des Fruits. — Honoré Hélicot, Brun-Pain. — Julien Delannoy, rue du Niot. — Mathilde Mispelaers, grand Plaisir. — Florine Déguifroy, rue des Carliers. — Edouard Ladoux, rue Borgne. — Léonie Cabaye, chemin des Mottes.
DÉCÈS DU 3 FÉVRIER. — Étienne Desplachin, 63 ans, Blanche-Porte. — Sophie Lepoutre, rue de la Croix-Rouge. — Joachim Binet, 55 ans, rue du Boquet.
DU 4 FÉVRIER. — Justine Haquette, 72 ans, propriétaire, rue du Clocher. — Jean Baptiste Ducomulot, 41 ans, rue de la Péralie. — Albert Lemaire, 44 ans, chemin des Carliers. — Aimée Duvillier, 78 ans, sans profession, rue d'Havré.
DU 5 FÉVRIER. — Clémentine Béghin, 35 ans, sans profession, rue du Brun-Pain. — Clément Pagnenquin, 65 ans, sans profession, rue de Lille.
MARIAGES DU 4 FÉVRIER. — Louis Petitot, négociant et Marie Robbe, 25 ans, sans profession. — Désiré Desmazure, 33 ans, tisserand et Clémence Vermeulen, 15 ans, soignante. — Louis Gaillet, 22 ans, déboureur et Clémence Desvairies, 32 ans, domestique. — Auguste Buron, 30 ans, tisserand et Gabrielle Dujardin, 23 ans, couturière. — Charles Desmettre, 25 ans, magasinier et Céline Ducasaut, 15 ans, couturière.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille SCORSE-LEPPE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Henri-Auguste SCORSE, décédé à Roubaix, le 5 février 1884, à l'âge de 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux convois et à l'inhumation solennelle, qui aura lieu le jeudi 7 du dit mois, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 57.

Les amis et connaissances de la famille DESMET-BRE-VALCKE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste Desmet-Bre-Valcke, décédé à Paris, le 4 février 1884, dans sa 64^e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux convois et à l'inhumation solennelle, qui aura lieu le samedi 7 du dit mois, à 4 heures 1/2, et aux Convois et Services Solennels, qui auront lieu le vendredi 8, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 57.

Les amis et connaissances de la famille DUHAM-SEGARD, sont priés d'assister à l'obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 7 février 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DUHAM, décédé à Roubaix, dans sa 53^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DELREUX-FONTAINES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alphonse-Henri FONTAINES, décédé à Roubaix, le 5 février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convois et Services Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 du dit mois, à 8 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Moutin, ferme Deversy.

Les amis et connaissances de la famille VAYRIEL-BÉGIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adrien Bégin, décédé à Tourcoing, le 4 février 1884, à l'âge de 30 ans, sont priés de vouloir bien assister le présent avis comme en tenant lieu et de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convois et Services Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 du dit mois, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, le 7 février 1884, à 8 heures 1/2. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Brun Pain, 55.

ANCIENS. — M. Ernest C... banquier, a ses papiers, et après avoir déposé ses livres entre les mains d'un syndic de faillite de Douai, a pris la fuite et passé à l'étranger.

DONAI. — L'ami du Peuple annonce que Camille Fontaine, le banquier de Douai vient d'être arrêté dans l'Amérique du Nord, à New-York.

Les formalités de l'extradition vont être accomplies immédiatement et Fontaine pourra être jugé contradictoirement dans la session des assises, qui s'ouvrira à Douai en mai prochain.

TEMPLEUVE. — Un incendie est déclaré dans la ferme de M. Dhelin, cultivateur; l'étable, une grange contenant des récoltes, ont été la proie des flammes. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 3,000 fr.

DURKEIR. — Une tentative d'assassinat eut lieu à Coudekerque-Brancha. Le sieur Boudin, âgé de 45 ans, ouvrier peigneur, voulant démenager sans payer, a frappé son locuteur Bethléem, qui s'opposait, de deux terribles coups de couteau, l'un à la cuisse, l'autre au nez. Malgré la gravité des blessures, le docteur Deswarte a déclaré que la vie du blessé n'était pas en danger.

NORD

ANCIENS. — M. Ernest C... banquier, a ses papiers, et après avoir déposé ses livres entre les mains d'un syndic de faillite de Douai, a pris la fuite et passé à l'étranger.

DONAI. — L'ami du Peuple annonce que Camille Fontaine, le banquier de Douai vient d'être arrêté dans l'Amérique du Nord, à New-York.

Les formalités de l'extradition vont être accomplies immédiatement et Fontaine pourra être jugé contradictoirement dans la session des assises, qui s'ouvrira à Douai en mai prochain.

TEMPLEUVE. — Un incendie est déclaré dans la ferme de M. Dhelin, cultivateur; l'étable, une grange contenant des récoltes, ont été la proie des flammes. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 3,000 fr.

DURKEIR. — Une tentative d'assassinat eut lieu à Coudekerque-Brancha. Le sieur Boudin, âgé de 45 ans, ouvrier peigneur, voulant démenager sans payer, a frappé son locuteur Bethléem, qui s'opposait, de deux terribles coups de couteau, l'un à la cuisse, l'autre au nez. Malgré la gravité des blessures, le docteur Deswarte a déclaré que la vie du blessé n'était pas en danger.

Stat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 FÉVRIER. — Louis BOHEMY, rue de l'Épée, cour du Grand Jeu d'Arc, 6. — Laurent AELCHER, rue de Flandre prolongée, 18. — Julie SAKONY, rue de l'Épée, cour Plat Agache, 12. — Berthe JARDES, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 3. — Albert BOLE, rue de la Justice, cour Dhalluin, 12. — Pauline DEVAUDY, rue Solferino, maisons Hysainok. — Fernand VANHOLLEBAE, rue Pellart, 10. — Jean DEKUCKELAERE, rue du Fontenoy, 100. — Clémence DELOUIS, rue Bernard, cour Corbellin, 5. — Rosalie BRUWÉ, rue d'Arcole, cour Lauwers, 9. — Georges EVELY, rue de la Bonquet, 15. — Clotilde CARRETE, rue de la Liberté, 2.